

COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 21 septembre 2023
Délibération n°10

L'An deux mille vingt-trois le vingt et un septembre à 19h30, le Conseil Municipal convoqué le quinze septembre s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Gaëlle MOREAU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Etaient présents : MOREAU Gaëlle - FISCHER Maryline - GRANET Alice - MOUTIER Gérard - HERMITTE Jean-Pierre - KIRKYACHARIAN Luc - SEMIOND Philippe - BARONNAT Bernard - COQUILLAT Catherine - ALPHAND Thierry - ADISSON Frank - VIESSANT Céline - JEANNE Virginie - MOUGIN Rémi - VERNET Laurent – PRAT Christelle – GIRAUD Matthieu

Absents : ALDEBERT Gérard (excusé)

Procurations : MOSSO Véronique à VERNET Laurent

Madame FISCHER Maryline a été nommée secrétaire.

OBJET : ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC : MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE RELATIVE A DES TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENOVATION THERMIQUE DE TROIS APPARTEMENTS COMMUNAUX

Madame le maire rappelle que les trois appartements situés au-dessus de l'ancienne mairie de Vallouise connaissent un turn-over important de leurs locataires, certains d'entre eux ayant même été confrontés à des situations de précarité énergétique. Ces appartements sont aujourd'hui inoccupés, depuis plusieurs mois pour certains d'entre eux.

En effet d'un strict point de vue énergétique, il ne semble pas exagéré de qualifier ces logements de « passoires », tant l'isolation, quand elle existe, ne remplit absolument plus son rôle.

Cette situation conduit à des situations d'inconfort importantes pour les locataires, et les expose par ailleurs à des factures énergétiques excessives, voire déraisonnables s'ils souhaitent bénéficier de températures de confort usuelles en hiver.

A l'inverse, le défaut d'isolation de ces appartements, et en particulier de la toiture, conduit à des situations d'inconfort marquée l'été, les tôles constituant la couverture augmentant le phénomène de façon notable.

La commune, consciente de ce problème, envisageait depuis de nombreuses années la réhabilitation thermique de ces appartements, mais s'était heurtée à des coûts de rénovation importants et, jusqu'à une date récente, faiblement subventionnés.

Le Plan de relance- DSIL exceptionnelle initié par le gouvernement en 2021 a constitué de ce point de vue une opportunité bienvenue, puisque ce projet a fait l'objet d'une subvention conséquente (95 151 €).

Madame le maire expose que la commune a donc lancé une consultation portant sur un marché public de maîtrise d'œuvre relatif à des « travaux de réhabilitation et de rénovation thermique de trois appartements communaux ».

Madame le maire expose qu'après analyse des offres présentées par les soumissionnaires, le groupement Camille MORVAN / Valentine ROUANET a proposé l'offre la mieux disante pour un montant de 25 020.00 € HT (30 024.00 € TTC).

En conséquence, madame le maire demande au conseil de l'autoriser à signer ce marché de maîtrise d'œuvre.

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de la commande publique ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Autorise** le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre relatif aux « travaux de réhabilitation et de rénovation thermique de trois appartements communaux » avec le groupement Camille MORVAN / Valentine ROUANET pour un montant de 25 020.00 € HT (30 024.00 € TTC) ;
- **Autorise** le Maire à ordonnancer les dépenses relatives à ce marché, inscrites au BP 2023 du budget principal de la collectivité ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le maire
Gaëlle MOREAU



La secrétaire de séance
FISCHER Maryline

